
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2011

Présents : Mmes BURDIN Cécile – TOURT Annick – ZAPILLON Christelle – Mrs BOURGEOIS Yvan – GAGNIERE Pierre – JORCIN Jean-Pierre – PILLOUD Gilbert – SUIFFET Gilbert –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON -

Secrétaire de séance : Annick TOURT -

Attribution des marchés de travaux pour la Mairie

Un MAPA a été lancé le 26 avril pour le marché des travaux de réhabilitation de la Mairie. Suite à l'ouverture des plis du 23 mai par la commission adhoc, à l'analyse des offres et à la négociation effectuées par le maître d'œuvre, le conseil municipal décide d'attribuer les lots aux entreprises :

Lot		Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
1	Démolition Maçonnerie	CASARIN	83 561.29 €	99 939.30 €
2	Menuiseries extérieures	ATELIER BOIS	22 970.00 €	27 472.12 €
3	Menuiseries intérieures	ATELIER BOIS	46 627.65 €	55 766.67 €
4	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	ROCCHIETTI	36 561.20 €	43 727.19 €
5	Carrelage – Faïences	Non attribué		
6	Peinture	ROCCHIETTI	33 876.75 €	40 516.59 €
7	Electricité	BURDIN ELEC	73 903.50 €	88 388.58 €
8	Plomberie Chauffage	RAVENNA TRUSSARDI	46 175.52 €	55 225.92 €
9	Serrurerie	BACCARI	31 295.50 €	37 429.42 €
10	Elévateur PMR	RAF	20 048.07 €	23 977.49 €
			395 019.48 €	472 443.28 €

Une consultation sera relancée pour le lot carrelage-faïences resté infructueux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Attribution du lot électricité pour les toilettes du Mont-Cenis

Après négociation avec les 3 entreprises qui avaient remis une offre, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise ZAPILLON Electricité pour un montant de 11 400 € HT.

Subventions associations

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

Association Accueil et Loisirs des Enfants en Haute Maurienne (DSP)	22 500.00 €
Club des Aînés Ruraux	500.00 €
Club des Sports	15 000.00 €
Croix Rouge Française	1 000.00 €
Judo Club de Val Cenis	640.00 €
Association des conjoints survivants	100.00 €
Alzheimer Savoie	500.00 €
Auteurs Associés de la Savoie et de l'Arc Alpin	1 000.00 €
La Ligue contre le Cancer	500.00 €
Association française contre les Myopathies	500.00 €
ADAMSPA Info	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	400.00 €
Association pour la Prévention Routière	100.00 €

APEI de Maurienne	100.00 €
Association de défense des familles et individus victimes de sectes	100.00 €
NAFSEP Savoie (Association française des sclérosés en plaques)	100.00 €
Handisport de Savoie	100.00 €
Centre régional Léon Bérard	200.00 €
Association De l'Ombre à la Lumière	100.00 €
Solidarité Japon	2 000.00 €
PEP 73 (Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00 €
Collège la Vanoise (Foyer socio-éducatif)	100.00 €
ADEPYS des 2 Savoie	100.00 €
Banque alimentaire de Savoie	100.00 €
Inspection Académique Savoie (Concours Résistance et Déportation)	100.00 €
Association Sport et Handicap de Maurienne	100.00 €
Association Amis du Mont-Cenis (DSP)	3 369.00 €
Atelier des costumes Haute Maurienne (châle)	500.00 €
USEP Albertville (Indiana mômes)	250.00 €
Micro-crèche des mini-pouss'	29 304.00 €
SOS Femmes violence	100.00 €
ONAC	100.00 €

Terrains

Par délibération du 19 juillet 2010, il avait été décidé d'acquérir une parcelle de terrain lieudit la Madeleine à Madame TRAQUI Rosiane épouse MIRET. Une erreur a été faite sur le numéro de la parcelle, un rectificatif est en cours.

Questions diverses

Transports scolaires :

Pour une question d'assurance, l'enfant étant assuré de son point d'arrêt correspondant à son domicile jusqu'à l'école, tout autre point d'arrêt utilisé doit faire l'objet d'une inscription afin d'être couvert en cas de problème. Le SPM a accepté d'établir des dérogations pour ces cas particuliers. Les frais d'inscription seront de 20 € par demande (soit par exemple pour une inscription à 2 points d'arrêt 20 € X 2).

Monsieur et Madame Richard BURDIN demandent l'autorisation de construire un mur de clôture côté virage de leur terrain à St Martin. Cette construction est soumise à déclaration préalable et le projet doit être conforme au règlement du lotissement (article 11).

Camion du SIRTOM : Demander la possibilité de le garer au centre routier.

Route derrière la Madeleine : aller avec l'engin dégager la route derrière la Chapelle de la Madeleine et retour vers le Pendu depuis le P'tit Bonheur.

Garde champêtre : déchets de chantier à faire enlever (bouteilles, plastique, polystyrène...) sur la ZAC du Plan des Champs, St Martin et Herbefin. Verbaliser les propriétaires de chiens errants.

Fin de la réunion 23 h 15.